

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
0413312273

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET****OBJET : Prospection de la flavescence dorée de la vigne : campagne 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la viticulture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La flavescence dorée de la vigne est une maladie fortement épidémique qui, non contrôlée, provoque d'importantes pertes de récolte, les parcelles infectées devenant sources de contamination pour les vignes environnantes. Classée danger sanitaire de 1^{ère} catégorie, la lutte contre cette maladie est obligatoire à l'intérieur d'un périmètre défini par arrêté préfectoral (un à trois traitements insecticides contre l'insecte vecteur). Face aux risques sanitaires et aux contaminations observés sur le vignoble du département des Bouches-du-Rhône depuis 2013, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA 13) a décidé, avec le concours du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, d'intensifier le programme de prospection de la maladie dans le prolongement des actions de surveillance et de lutte contre la flavescence dorée engagées par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (FREDON PACA) qui a reçu délégation de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action.

L'intervention du Conseil départemental s'inscrit en application de la convention signée en 2017 avec la Région et de la délibération cadre approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2017, fixant les conditions de mise en œuvre de la politique agricole départementale dans le cadre législatif et règlementaire national et européen 2015 – 2020.

Le vignoble des Bouches-du-Rhône représente une surface de 10 210 hectares et les opérations de prospection ont permis de visiter en 2019 plus de 7 000 hectares.

Le nombre de ceps contaminés diminue considérablement, 700 ceps contaminés fin octobre 2019 contre 1070 fin 2018 (source FREDON PACA). Cela concerne 77 parcelles confirmées positives (chiffre provisoire) contre 105 en 2018, sur 13 communes dont les plus touchées sont Lambesc, Rognes, Aix-en-Provence, Orgon et une nouvelle commune contaminée : Noves.

Grâce aux efforts de lutte, les contaminations par la flavescence dorée semblent régresser, mais restent toujours préoccupantes. Les conditions climatiques et notamment les périodes de sécheresse observées depuis 2016 peuvent potentiellement être à l'origine d'une mauvaise expression des symptômes voire d'une absence totale de symptômes sur certains ceps.

La meilleure méthode de lutte reste celle de la prospection fine mais celle-ci demeure consommatrice de temps, de main d'œuvre et de financement, d'autant plus qu'elle doit intervenir en partie au mois de septembre au moment des vendanges, rendant complexe l'organisation des

chantiers de prospection par les viticulteurs. Aujourd'hui, les actions doivent être poursuivies pour contenir la progression en imaginant d'autres solutions alternatives moins coûteuses.

Depuis 2016, avec l'aide du Conseil départemental, la profession a mis en place une expérimentation ponctuelle de prospection par drone pour tester un protocole adapté à la situation du département. La première année d'expérimentation a donné de bons résultats : les marges d'erreur sont réduites au minimum et les résultats sont rendus avec une précision de 5 centimètres. Les professionnels souhaitent maintenant développer la méthode de prospection par drone pour prospecter plus d'hectares sur moins de jours.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône collabore depuis 2017 avec la société Vineview qui a été mandatée pour détecter les symptômes de flavescence dorée sur des parcelles situées sur les communes de Lambesc et de Rognes. La poursuite de l'utilisation du drone a permis de tester un protocole adapté à la situation du département, afin de limiter l'impact de la maladie sur le vignoble, de réduire les traitements insecticides et de trouver un dispositif efficace. L'idée était de survoler des parcelles toutes les semaines pour comprendre l'évolution de la maladie en fonction des cépages sur la détection des symptômes par drone et de recourir à un capteur hyper spectral pour collecter des données plus fines.

En 2019, la création de ce capteur "personnalisé" a permis de déployer le dispositif sur une plus grande surface afin de tester son efficacité à grande échelle. La campagne 2020 comportera une prospection autour et dans les zones foyers pendant la période de fin septembre 2020. L'expérimentation se déroulera sur une zone d'environ 1 000 hectares à proximité des zones foyers à la période la plus opportune. La cicadelle, qui transmet la maladie, a un cycle d'éclosion de plus en plus étendu dans le temps à la faveur du changement climatique, ce qui se traduit sur le terrain par une apparition échelonnée des symptômes visibles sur les ceps de vignes. C'est pourquoi, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône procèdera à une deuxième prospection en octobre, afin de visualiser l'ensemble des symptômes possibles.

Le budget prévisionnel des différentes actions de la prospection pour la campagne 2020 se décompose de la manière suivante :

- l'utilisation de drones et robots avec l'assistance des techniciens s'évalue à 20 000 €
- les frais de personnels, l'encadrement et l'accompagnement tout au long de l'année sont estimés à 205 000 €

Le budget total s'élève à 225 000 €, la profession sollicite une aide de 180 000 € (soit 80 %) qu'il est proposé de reconduire à ce niveau comme en 2019. Ce financement est inclus dans la convention globale à conclure avec la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL